

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. \$175,000.

2. a) Traitements et indemnités	\$ 105,000
b) Transports et communications	8,000
c) Loyers et entretien des locaux	35,000
d) Services d'utilité publique (électricité, gaz, etc.)	4,000
e) Entretien de l'ameublement et de l'équipement	6,000
f) Dépenses diverses (fouritures, etc.)	17,000
Total	\$ 175,000

L'ENTRETIEN DES DÉTENUS DANS LES INSTITUTIONS PÉNALES

Question n° 1068—M. Orlikow:

1. Au cours des années 1967, 1968 et 1969, combien a coûté en moyenne l'entretien d'un détenu dans a) les institutions fédérales de tous genres, b) les institutions à sécurité maximum, c) les institutions à sécurité moyenne, d) les institutions à sécurité minimum et e) les camps agricoles et les camps de travail?

2. Pour chacune des années 1967, 1968 et 1969, combien a coûté la surveillance de chacun des détenus en liberté conditionnelle?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. Coût annuel moyen d'entretien par détenu:

Genre d'institution	1966-1967	1967-1968	1968-1969
a) De tous genres	\$ 4900.00	\$ 5315.00	\$ 6654.00
b) maximum	4334.00	4632.00	5806.00
c) moyenne	5539.00	6923.00	7700.00
d) minimum*	3721.00	3944.00	5087.00

* Comprennent les camps de travail. Les frais de fonctionnement et d'entretien des fermes pénitentiaires sont englobés dans le total des frais de l'institution dont elles dépendent et ne sont donc pas disponibles en tant que frais distincts.

2. Moyenne du coût de la surveillance par libéré conditionnel:

Surveillance	1966-1967	1967-1968	1968-1969
Par libéré conditionnel	\$ 757.00	\$ 802.00	\$ 851.00

Nota: Il s'agit d'approximations, car ces frais ne tiennent pas compte des investissements; il ne s'agit pas non plus de montants nets établis de manière à tenir compte des industries des détenus.

LES QUALITÉS REQUISES DES INSTRUCTEURS DANS LES PÉNITENCIERS

Question n° 1073—M. Orlikow:

Quelles conditions faut-il remplir pour être employé dans les pénitenciers en qualité d'instructeur (formation professionnelle) et d'instructeur (formation technique)?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): Les instructeurs de formation professionnelle, les instructeurs industriels et les instructeurs d'entretien, au Service pénitentiaire canadien, doivent avoir terminé au moins la 10^e année, détenir un certificat de compagnon et avoir de l'expérience dans le métier ou la spécialité qu'ils enseignent. En outre, les instructeurs de formation professionnelle qui détiennent un certificat d'enseignement obtiennent la priorité et reçoivent une indemnité en raison de ce titre de compétence.

LES TITRES DES FONCTIONNAIRES SUPÉRIEURS DANS LES PÉNITENCIERS

Question n° 1085—M. Orlikow:

1. Quels titres possèdent les fonctionnaires supérieurs actuellement en poste à la prison des femmes qui est située à Kingston?

2. Y en a-t-il, parmi les fonctionnaires supérieurs, qui ont reçu une formation en sciences du comportement: psychiatrie, psychologie, sociologie, service social, enseignement et, si oui, indiquer les diplômes obtenus?

3. Le personnel supérieur chargé du fonctionnement de nos pénitenciers cherche-t-il à prendre l'avis de ceux qui ont une connaissance professionnelle des méthodes de changement du comportement?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. a) Surintendant—J. D. Clark. Diplôme d'études secondaires; partie du cours de sciences à l'Université de Guelph; cours universitaires extramurales en psychologie et économie; cours extra-muraux en psychiatrie; méthodes d'instruction; cours d'administration pour fonctionnaires supérieurs au Collège du personnel de correction. Treize ans et demi d'expérience principalement dans les domaines du traitement et de la formation (depuis 1956) sous la direction de M. Gauthier, Ph.D. en psychologie, et, plus tard, sous la direction de S. M. Farrel, M.S.S., également au pénitencier de Kingston. Vaste expérience acquise au cours des 13 dernières années par suite d'une collaboration étroite avec des associations d'assistance postpénale s'occupant de la réhabilitation des délinquants. Promu sous-directeur adjoint (Formation des détenus) à l'Institution de Joyceville, puis chargé de la coordination du programme de traitement et de formation à l'institution à sécurité moyenne de Joyceville.

b) Surintendante suppléante—E. E. Boyce. Diplôme d'études secondaires; 15 ans d'expérience en administration et surveillance dans l'ARC; il y a 6 ans, nommée surintendante suppléante de la prison des femmes.

c) Surintendante adjointe (Organisation et Administration)—M. J. Webb. Immatriculation, 12^e année, études commerciales, cours d'administration pour fonctionnaires des pénitenciers. Environ neuf ans au Service pénitencier.